

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 11 mars 2015

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15

Date de convocation : 06/03/2015

Présents : Serge BALDECCHI, Josiane HUSSER, Marie-José RUBY, Antoine d'INGUIMBERT, Mathieu ADAMISTE, Annick BOYZON, Claude CARINI, Muriel DEL FABBRO, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Jean-Pierre GUINDEO, Franck HOYEZ, Anne-Marie VANCOILLIE.

Absents/excusés : Muriel HARANG-CAHOREAU (Pouvoir à Marie-José RUBY), Christophe VALETTE (Pouvoir à Claude CARINI).

Secrétaire : Josiane HUSSER

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2015-05 : Demande de subvention à la Région au titre du FSL 2015 pour la réalisation d'une plateforme tri sélectif et abribus

[...]

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Région pour le financement de l'opération « Plateforme Tri sélectif / abribus à Planouquier ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de la réalisation de l'opération « Plateforme Tri sélectif et abribus quartier Masseboeuf » pour un montant prévisionnel de 53.354 € HT euros HT ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Région FSL : 34.680 euros
Autofinancement : 18.674 euros

AUTORISE le Maire à solliciter la Région PACA, dans le cadre du FSL 2015, pour l'obtention d'une aide de 34.680 euros pour le financement de cette opération.

N° 2015-06 : Compte Administratif « Commune » 2014

Le Conseil Municipal, [...]

Après que le Maire s'est retiré,

1/ **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif ainsi résumé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2014	505.090,46 €	566.552,84 €
Recettes 2014	619.440,07 €	217.785,77 €
Résultat de l'exercice	114.349,61 €	- 348.767,07 €
Résultat 2013 reporté	+ 96.321,33 €	+ 322.298,40 €
Résultat de clôture	+ 210.670,94 €	- 26.468,67 €
RàR Dépenses		207.047,34 €
RàR Recettes		179.500,00 €
Résultat cumulé	+ 210.670,94 €	- 54.016,01 €

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2015-07 : Compte Administratif « Eau-Assainissement » 2014

Le Conseil Municipal, [...]

Après que le Maire s'est retiré,

1/ **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif ainsi résumé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2014	110.239,72 €	145.541,95 €
Recettes 2014	154.462,09 €	114.942,87 €
Résultat de l'exercice	+ 44.222,37 €	- 30.599,08 €
Résultat 2013	+ 35.153,85 €	+ 123.316,13 €
Résultat de clôture	+ 79.376,22 €	+ 92.717,05 €
RàR Dépenses		61.466,00 €
RàR Recettes		45.750,00 €
Résultat cumulé	+ 79.376,22 €	+ 77.001,05 €

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2015-08 : Compte de gestion « Commune » 2014

Le Conseil Municipal, [...]

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, ainsi que celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part.

N° 2015-09 : Compte de gestion « Eau-Assainissement » 2014

Le Conseil Municipal, [...]

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, ainsi que celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part.

N° 2015-10 : Affectation du résultat au budget « Commune »

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif « Commune » 2014 en vue du vote du Budget primitif 2015.

Il rappelle les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2014 à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat exercice 2014	+ 114.349,61 €	- 348.767,07 €
Report exercice 2013	+ 96.321,33 €	+ 322.298,40 €
Résultat clôture	+ 210.670,94 €	- 26.468,67 €
Restes à Réaliser	0 €	-27.547,34 €
Résultat cumulé	+ 210.670,94 €	- 54.016,01 €
<i>Excéd. de Fonct. à reporter</i>	+ 156.654,93 €	(210.670,94 - 54.016,01)

Le Compte Administratif « Commune » 2014 fait donc apparaître :

- Un déficit en section investissement 2014 de 26.468,67 €
- Un besoin de financement (après restes à réaliser) de 54.016,01 €
- Un excédent de Fonctionnement à reporter de 156.654,93 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au BP Commune 2015 **54.016,01 €** en section Investissement à l'**article 1068**, de reporter **156.654,93 €** à l'**article 002** des recettes de la section de fonctionnement et **26.468,67 €** à l'**article 001** des dépenses de la section Investissement.

N° 2015-11 : Affectation du résultat au budget « Eau-Assainissement »

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif « Service Eau et Assainissement » 2014 en vue du vote du Budget primitif 2015.

Il rappelle les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2014 à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat exercice 2014	+ 44.222,37 €	- 30.599,08 €
Report exercice 2013	+ 35.153,85 €	+ 123.316,13 €
Résultat de clôture	+79.376,22 €	+ 92.717,05 €
Restes à Réaliser	0	- 15.716,00 €
Résultat cumulé	+ 79.376,22 €	+ 77.001,05 €
Excéd. de Fonct. à reporter	79.376,22 €	

Le Compte Administratif «Eau-Assainissement» 2014 fait donc apparaître :

- Un excédent en section investissement 2014 de 92.717,05 €
- Un besoin de financement (après intégration des restes à réaliser) à hauteur de 0 € (*puisque solde positif de 77.001,05 €*)
- Un excédent de Fonctionnement à reporter de 79.376,22 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter, au BP Eau-Assainissement 2015, **0 €** en section Investissement à l'**article 1068**, de reporter **79.376,22 €** à l'**article 002** des recettes de la section de fonctionnement et **92.717,05 €** à l'**article 001** des recettes de la section Investissement.

N° 2015-12 : Adhésion à un groupement de commande en électricité

Le maire rappelle à l'assemblée que la suppression des Tarifs de Vente Régulés est programmée le 31 décembre 2015 pour les consommateurs finals domestiques et non domestiques ayant des locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVa soit en tarif «jaune» ou «vert».

[...]

Dans ce contexte, le SYMIELECVAR a consulté l'ensemble des communes adhérentes en vue de connaître leurs intentions en la matière et si elles comptaient profiter de la mise en place d'un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Afin de préparer la future convention de groupement qui impose que tous les membres soient signataires, il convient que la commune confirme son intention de participer.

[...]

Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE le principe d'adhésion de la commune de Saint-Antonin de Var au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité

DIT que le projet de convention avec le SYMIELECVAR sera annexé à la présente délibération

N° 2015-13 : Adhésion à un groupement de commande accessibilité

Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des collectivités territoriales et des établissements publics, ce qui nécessite l'établissement d'une convention à intervenir entre les parties prenantes.

A cet égard, la Communauté d'Agglomération Dracénoise propose de constituer un groupement de commandes avec les différentes communes membres et leurs établissements publics portant sur la famille d'achat suivante :

- Réalisation des diagnostics des Etablissements Recevant du Public (ERP) au regard des obligations d'accessibilité, élaboration des programmes pluriannuels de travaux, mise en place de la concertation, montage des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et des demandes de dérogation.

Une convention, dont le projet est joint en annexe, sera approuvée par les différents membres du groupement.
[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour les prestations précitées selon les principes exposés ci-dessus et le projet de convention joint ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement afférente et à représenter la commune dans le cadre des relations avec le coordonnateur ;

DIT que la commission d'appel d'offres de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sera compétente pour l'attribution des marchés, au nom des membres du groupement si une procédure formalisée est nécessaire ;

DIT qu'en cas de procédure adaptée, les règles propres au coordonnateur s'appliqueront ;

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, en sa qualité de représentant légal du coordonnateur du groupement nouvellement constitué, à procéder au lancement des consultations en vue de la passation des marchés ou accords-cadres portant sur les prestations ci-dessus visées ;

AUTORISE le coordonnateur à procéder à toutes les mesures nécessaires à la passation des marchés ou accords-cadres selon les principes énoncés par la convention de groupement.

N° 2015-14 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAD

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) s'est réunie le 2 décembre 2014 et qu'elle a à cette occasion procédé à l'évaluation du montant de la totalité des charges transférées à la CAD par les Communes membres.

La part de St-Antonin du Var est évaluée à -40.355,83 € (charges négatives notamment en raison d'une TOEM largement supérieure au coût de la compétence ordures ménagères).

Enfin, la CLECT a arrêté l'attribution de compensation définitive (versée par la CAD à la Commune annuellement) à 50.148,83 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la CLECT réunie le 2 décembre 2014 tel que présenté par le Maire et dont un exemplaire est joint à la présente.

N° 2015-15 : Tarif pour autorisation de stationnement camion pizza

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le camion-pizza « La Provençale » a été vendu par son ancien propriétaire (Madame Sylvie BATAIS) à Madame Géraldine PETIT.

Celle-ci entend en poursuivre l'exploitation à Saint-Antonin du Var et sollicite la Commune pour le renouvellement de son autorisation de stationnement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

FIXE le montant de cette redevance de stationnement à 50 € mensuels

N° 2015-16 : Tarif pour autorisation de stationnement camion fruits et légumes

Le Maire informe l'Assemblée que le gérant de la SARL RAVIOLA monsieur Walter FUDA a sollicité l'obtention d'une autorisation de stationnement sur le parking du square Jean Fustier le jeudi matin pour son activité de vente de fruits et légumes.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

FIXE le montant de cette redevance de stationnement à 50 € mensuels

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Don de terrain à la Commune :**
 - M. Rondeau souhaite faire don à la commune d'une parcelle en zone naturelle
 - Dossier à suivre administrativement (renseignements fiscalité et statut du terrain)
- **Transfert de compétences :**
 - Obligation est faite aux communes de transférer à l'intercommunalité les compétences Eau et Assainissement pour fin 2017
- **Elections départementales - bureau de vote :**
 - Etablissement du planning de tenue du bureau de vote
- **Animation à St-Antonin :**
 - Réunion le 7 mars 2015 avec les intervenants et organisateurs potentiels
 - Pricillia Lacour : mise en place du comité et programmation en cours
 - Passion vintage : organisation de l'American Day le 14 juin
 - 6A : Brocante, Concert, Salon de la chasse
 - Lou Cigaloun : Fête de la musique, animations estivales
 - Gymtonin : animations spécifiques (représentations)
 - Municipalité (soutien aux associations, cérémonies, réveillons, expos ...)
- **Décisions du Maire au titre de ses délégations :**
 - Non-préemption sur 4 ventes de terrains au lotissement « la source »
 - 1 décision modificative sur le chapitre des « dépenses imprévues » budget Commune
 - 1 décision modificative sur le chapitre des « dépenses imprévues » budget Eau-Assainiss^t

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS

- Josiane HUSSER :
 - Relève des compteurs d'eau individuels achevée
 - Travaux de voirie à Cagnosc terminés
 - Lierre du podium enlevé
 - Attente des devis pour :
 - Travaux WC du podium
 - Remise en état électrique au podium (vandalisme)
 - Echelle du forage de Cagnosc
- Marie-José RUBY :
 - STEP Masseboeuf : travail du géomètre terminé / Attente des plans topo du hameau et des emprises réseau

- Muriel HARANG-CAHOREAU (excusée):
 - Communication transmise par le Maire :
 - Enquête publique relative à la modification n°1 du PLU commencée.
 - Quelques visites mais uniquement pour des préoccupations personnelles.

- Antoine d'Inguibert :
 - Chasse aux œufs de Pâques dimanche 5 avril à 16h00 au Parc
 - Retours très positifs des participants à la réunion « animations » du 7 mars 2015

- Christian GIRAUD :
 - Sollicité concernant les cyprès de M. GERIN qui gênent la circulation
 - Un courrier sera adressé à M. GERIN à ce propos

* * *

Prochain Conseil Municipal le 08 avril 2015

Levée de la séance à 20h30